

LES  
**SAVOIR  
- FAIRE**  
DU  
**CAUE**

- L O R M E S -



LE **CAUE**  
DE LA NIEUVILLE  
**FÊTE**  
SES **40**  
**ANS**



Le CAUE, conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement est une association répondant à une mission d'intérêt public : promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère sur le territoire départemental. Premier créé en région Bourgogne, le CAUE de la Nièvre fonctionne depuis décembre 1979.

2019 ponctue 40 années d'activités du CAUE passées à tenter de répondre au mieux aux quatre grandes missions assignées à l'association : conseiller, informer, sensibiliser, former dans les domaines de compétences exprimées dans le sigle AUE : Architecture, Urbanisme et Environnement.

A l'occasion de cet anniversaire, le CAUE a choisi la commune de Lormes pour présenter l'exposition « Matière grise » créée par le Pavillon de l'Arsenal sur la thématique du réemploi des matériaux de construction. Celle-ci a pour ambition, à travers une trentaine de réalisations architecturales, de démontrer que consommer « plus de matière grise » permet de consommer « moins de matières premières ».

Cette exposition est présentée à la recyclerie de Lormes du 3 au 23 Juin 2019. Autour de cet événement, différentes manifestations sont proposées :  
Vendredi 14 juin à 19h30 à La Recycl' : soirée d'échange animée par Morgan Moinet, architecte-consultant en réemploi des matériaux,  
Dimanche 23 juin matin à La Recycl' : projection du film documentaire « Construire de la main à la tête » (France, 2004, durée 49') de Joël Farges présentant des réalisations de Patrick Bouchain dans le cadre d'un Café des bonnes nouvelles.

Parallèlement, parce que le rôle de conseil, d'accompagnement dans les projets occupe une place prépondérante dans l'exercice du CAUE tout en restant souvent peu visible, cet anniversaire est l'occasion de communiquer sur cette mission spécifique.

Le présent livret vous propose de découvrir quelques interventions données sur la commune de Prémercy, que cela soit à destination de particuliers ou bien à la demande de la Ville. Il a pour objectif, à l'aide d'exemples précis, de vous montrer l'aide gratuite que peut apporter le CAUE, à tous, dans un souci de recherche de qualité architecturale et de respect des paysages.

# MATIÈRE GRISE

MATÉRIAUX / RÉEMPLOI / ARCHITECTURE

2014 - 2016

**Consommer «plus de matière grise» pour consommer «moins de matières premières» est l'un des enjeux de cette exposition qui convoque l'intelligence collective pour reconsidérer la matière de nos constructions.**

À Bruxelles, les briques de seconde main construisent les pavillons d'aujourd'hui ; dans le Massachusetts, les portiques d'un viaduc autoroutier structurent une villa ; à Saint-Denis, le bardage refusé pour un centre commercial enveloppe désormais la prestigieuse Académie nationale contemporaine des arts du cirque ; à Madrid, les tuiles d'hier cloisonnent et transforment un lieu culturel d'avant-garde ; à Bali, des centaines de fenêtres à claire-voie habillent un hôtel ; en Alabama, 72 000 dalles de moquette portent la maison de Lucy ; même le futur siège du Conseil européen à Bruxelles se pare d'une façade composée de 3 000 fenêtres récupérées... Le réemploi ouvre un immense catalogue de possibles.

« Matière grise » pose l'acte de construire comme une actualité susceptible de faire évoluer l'architecture, replace l'architecte au centre du cycle de la matière et interpelle tous les métiers du bâtiment : ingénieurs, contrôleurs techniques, industriels, assureurs, entreprises de construction, maîtres d'ouvrage privés et publics.

Et si construire passait d'abord par le réemploi des matériaux qui existent en leur trouvant une seconde vie ?



PAVILLON DE L'ARSENAL

# EXPOSITION

# MA TI È RE

300 KG  
DE  
NATURE



Matériaux, réemploi, architecture

03.06-  
23.06.2019

RECYCLERIE DE LORMES

vendredi 14 Juin à 19h30

VERNISSAGE SUIVI D'UN TEMPS D'ÉCHANGE

animé par *Morgan Moinet*, architecte-consultant  
en réemploi de matériaux.

POUR  
FABRIQUER

10 KG  
DE  
PRODUIT  
INDUSTRIEL

Visible le jeudi  
de 10h00 à 17h00  
et le week-end  
23 rue Paul  
Barreau  
58140 LORMES

# GRI SE

Entrée libre et gratuite.



Une exposition créée par le Pavillon de l'Arsenal,  
Centre d'urbanisme et d'Architecture de Paris et  
de la Métropole Parisienne.  
Commissaire scientifique : Encore Heureux.  
Dessin : Bonnefite.



AMÉNAGEMENT DE GÎTES  
DANS UN HARAS  
*lieu-dit Les Aubues*  
**page 23**

RÉORGANISATION D'UNE  
EXPLOITATION AGRICOLE  
*lieu-dit Boussegré*  
**page 20**

ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR  
L'ACCUEIL DU CENTRE SOCIAL  
*32 route d'Avallon*  
**page 18**

AMÉNAGEMENT DE  
CHAMBRES D'HÔTE  
*6 ruelle du champs monnot*  
**page 22**

AMÉNAGEMENT D'UN GÎTE RURAL  
DANS UNE MAISON  
*lieu-dit La Vallée*  
**page 24**

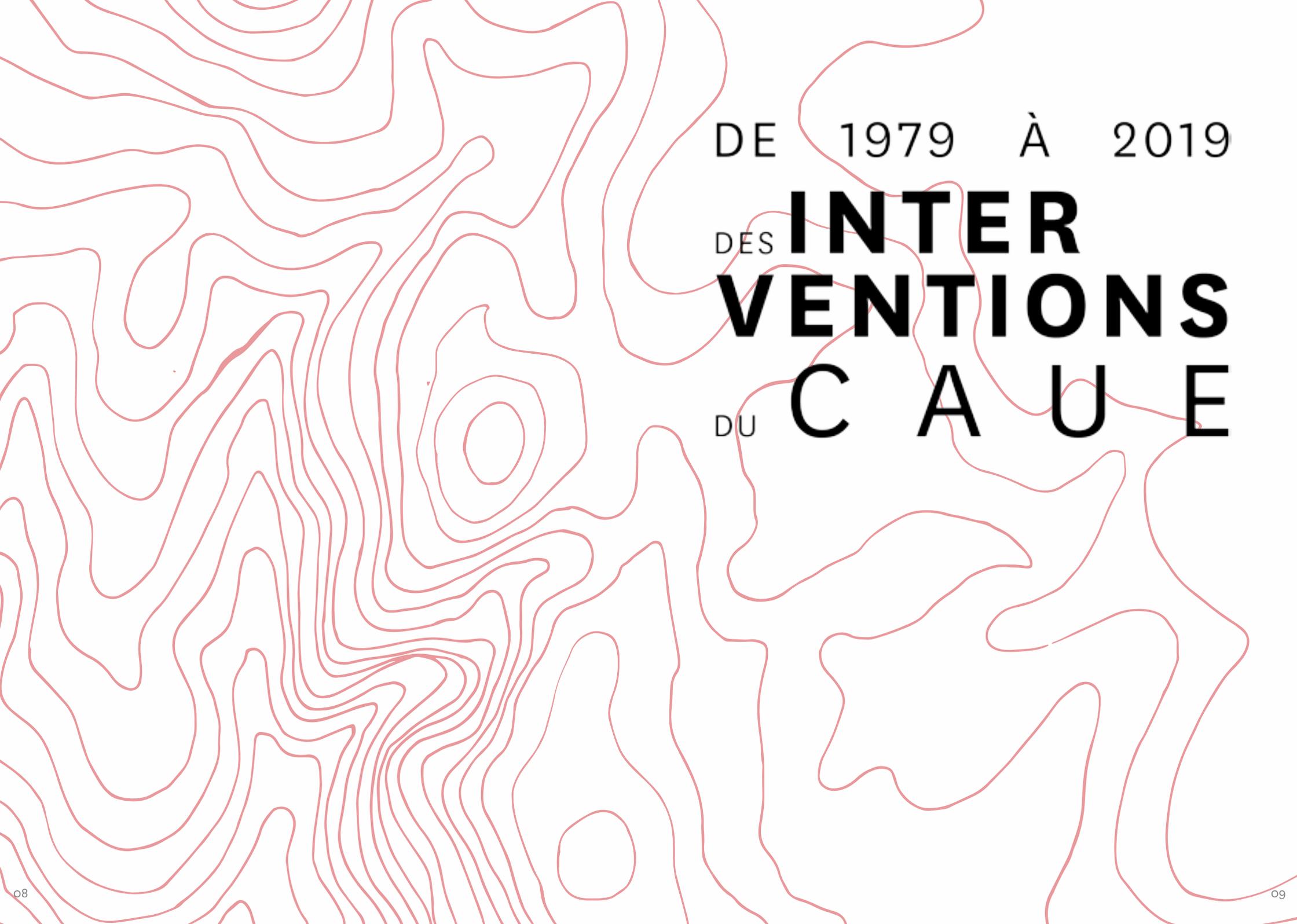
ÉTUDE DES FAÇADES COMMERCIALES  
**page 16**

ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR  
L'ACCUEIL DU CENTRE SOCIAL  
*2 rue des Teuraux*  
**page 18**

RÉNOVATION D'UNE FERMETTE  
*lieu-dit La Bussière*  
**page 21**

## ÉTUDES SUR LA VILLE DANS SA GLOBALITÉ

- SCHÉMAS LOCAUX D'AMÉNAGEMENT :  
ÉTUDE DES  
PAYSAGES DE CINQ COMMUNES DU NORD  
MORVAN, **page 10**
- LORMES ET SES PAYSAGES : ANALYSE ET  
PRINCIPES DE MISE EN VALEUR, **page 14**
- SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE ZONES  
D'URBANISATION, **page 25**

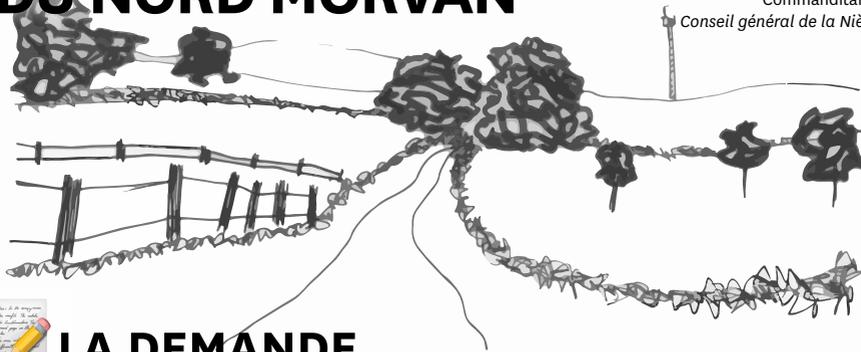


DE 1979 À 2019

DES **INTER**  
**VENTIONS**  
DU **C A U E**

# SCHÉMAS LOCAUX D'AMÉNAGEMENT : ÉTUDE DES PAYSAGES DE CINQ COMMUNES DU NORD MORVAN

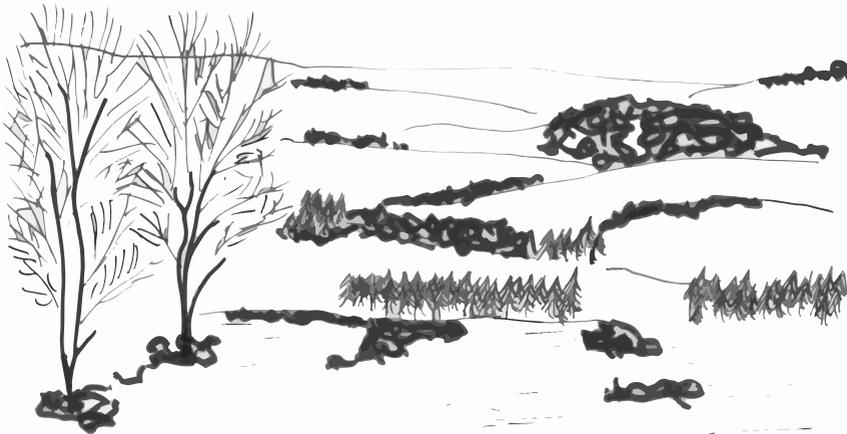
Etude réalisée en 1996  
Commanditaire :  
Conseil général de la Nièvre



## LA DEMANDE

Le Conseil général de la Nièvre souhaite mettre en place un nouvel outil de diagnostic et de proposition à l'usage des communes rurales : « Le Schéma Local d'Aménagement » (SLA). Dans ce cadre, le CAUE est chargé de réaliser une étude paysagère sur cinq communes du nord Morvan : Lavault-de-Frétoy, Lormes, Ouroux-en-Morvan, Planchez et Saint-Agnan, comprenant l'élaboration d'un inventaire des unités paysagères et la formulation de propositions de valorisation de ces unités.

Pour mener à bien ce travail, le CAUE a établi un partenariat avec l'Ecole d'Architecture de Paris-Villemin et confié l'exécution de la mission à l'équipe pédagogique de « Pratique Opérationnelle Expérimentale ».



## MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL APPLIQUÉE PAR LE CAUE 🖍️

L'étude visant à émettre un cahier des charges pour fournir aux acteurs des SLA des repères culturels et sensibles, a nécessité trois phases de travail :

- visite in situ, repérage de problèmes par les habitants regroupés en comités de pilotage, restitution et formulation d'hypothèses de travail
- analyse cartographique en atelier et mise au point d'une méthode d'analyse des territoires
- retour sur place pour tester la méthode, réalisation d'une synthèse et restitution du volet paysager.

La méthode utilisée pour chaque analyse paysagère a consisté à :

- réaliser des cartes élémentaires pour chaque élément constitutif du paysage observé (géomorphologie, couverture forestière, réseau hydrographique, réseau viaire et implantation du bâti)
- superposer ces cartes pour obtenir un document graphique synthétique définissant les paysages unitaires (unités primaires)
- redécouper les unités primaires pour affiner l'analyse et mettre en évidence des unités paysagères à la fois géomorphologiques, économiques (agriculture, pépinière...), écologiques et visuelles.

Chaque unité paysagère a enfin fait l'objet d'une étude particulière présentée sous forme de fiche synthétique comprenant :

- une illustration situant pour chaque commune cette unité dans le territoire
- une description sommaire du paysage
- des données sur les dynamiques actuelles et les dynamiques potentielles.



# ANALYSE PAYSAGÈRE DE LORMES

## - ÉLÉMENTS CONSTITUANTS DU PAYSAGE

### + GÉOMORPHOLOGIE

Le territoire de la commune présente une morphologie complexe. Des éléments de plateaux relativement homogènes s'y développent et structurent le paysage par leurs surfaces tendues :

- . des ensembles de surfaces plus ou moins planes ou emboîtées
- . des unités plus morcelées, profondément marquées par l'interaction entre le relief et un réseau hydrographique dense.

Ces trois ensembles paysagers ne se répartissent pas de façon uniforme mais par imbrication et intrication. Le paysage qui en résulte est riche de situations très variées.

### + RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Dense et présent sur une large moitié sud de la commune, il est composé de nombreux ruisseaux et de deux étangs principaux au sud/sud-est du bourg.

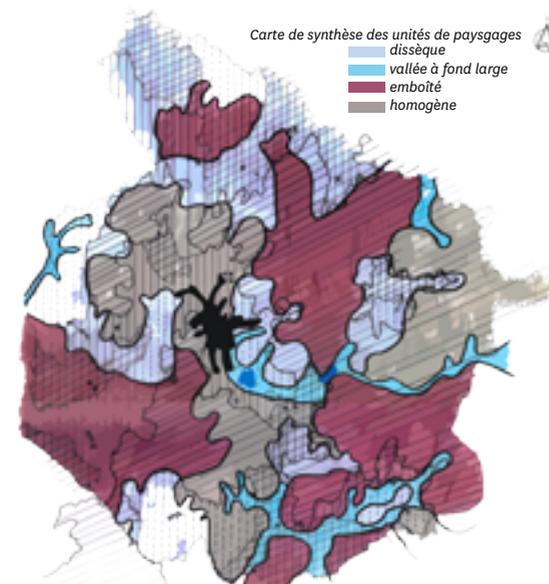
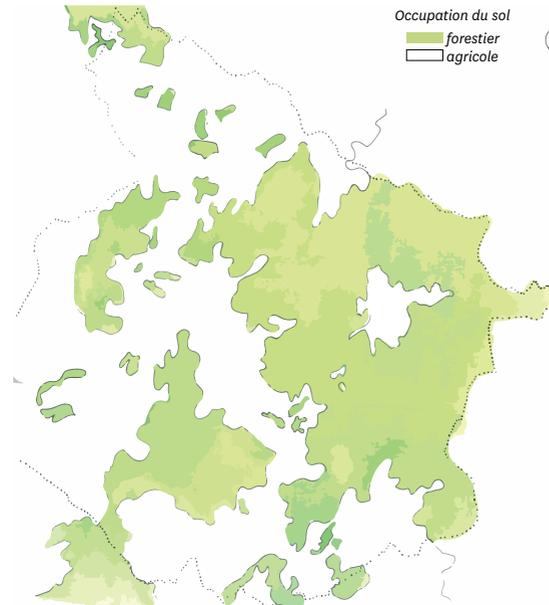
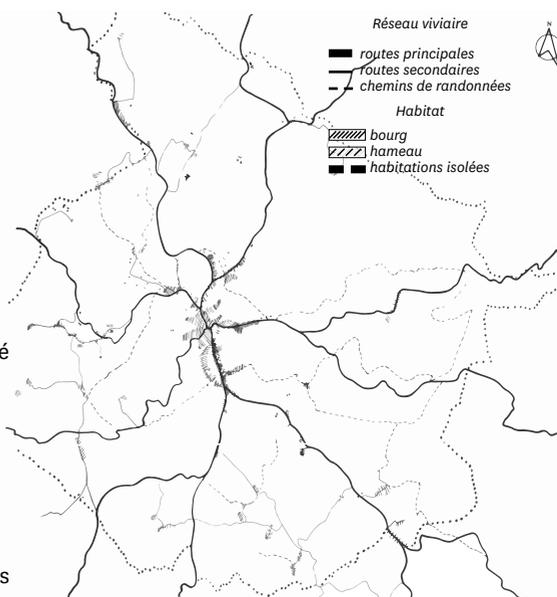
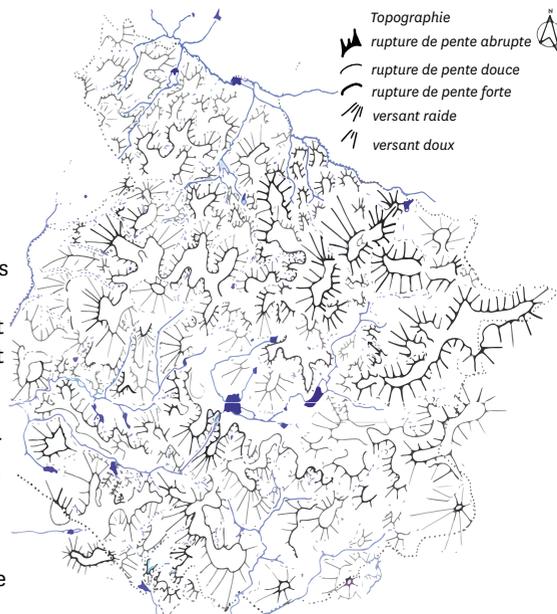
### + VÉGÉTATION

Le territoire végétal est organisé en deux ensembles : une forêt dense à l'Est qui crée un effet de masse, l'agro-forestier domine à l'ouest, isolant deux éléments forestiers distincts.

Dans l'ensemble les limites forestières sont très découpées, l'espace agricole pénètre les franges forestières. Cette configuration confère au paysage sa diversité et sa signification historique en matière de peuplement. Elle témoigne aussi de sa fragilité potentielle.

### + RÉSEAU VIAIRE

Il est composé de huit routes principales et trois routes secondaires situées dans la partie ouest de la commune. Toutes les voies mènent à Lormes, formant une situation type de phénomène de carrefour.



## + HABITAT

Il est représenté par une concentration de la population qui s'appuie sur un réseau réticulé qui lui donne son statut de bourg. Les hameaux et des habitations isolées sont implantés en périphérie de la commune.

## - ENTITÉS PAYSAGÈRES

Lormes présente un territoire varié où l'on retrouve des zones de plateaux homogènes, emboîtés et disséqués ainsi que des vallées larges et étroites. Ces entités se répartissent de la manière suivante :

- . une longue bande nord-sud de plateau homogène au centre, une autre plus large à l'Est
- . trois grandes zones de plateaux emboîtés
- . des zones de plateaux disséqués
- . des bandes de vallées au sud.

Le bourg se situe au centre du plateau homogène. Il domine le territoire communal et constitue le noeud du réseau viaire. Sa position prépondérante le pose en repère dans le paysage.

## - ORIENTATIONS

La commune présente un paysage de qualité. La complexité de ses composantes renforce la valeur de son territoire et lui confère une certaine originalité. Certains aménagements ou requalifications sont à envisager néanmoins concernant les entrées de ville, le cimetière, les sites naturels, et le patrimoine architectural.

Pour finir huit fiches paysage décrivant chaque unité paysagère (plateaux et vallées) complètent l'analyse.

# LORMES ET SES PAYSAGES : ANALYSE ET PRINCIPES DE MISE EN VALEUR

Etude réalisée en 1997  
Commanditaire :  
Commune de Lormes



## LA DEMANDE

Située dans le Parc naturel régional du Morvan, à flanc de coteau, la petite ville de Lormes est une station verte de vacances qui présente un patrimoine naturel et architectural intéressant : vestiges gallo-romains, église Saint-Alban, sommet de la Justice, château, Gorges de Narvau...

Souhaitant étoffer ces richesses touristiques, le maire a contacté le CAUE pour bénéficier d'un regard neuf sur son territoire, identifier de nouveaux éléments remarquables et envisager leur valorisation.



## L'ANALYSE DU CAUE



Après de nombreuses recherches documentaires et visites sur place, les paysagistes du CAUE ont pu élaborer une étude complète analysant finement la commune.

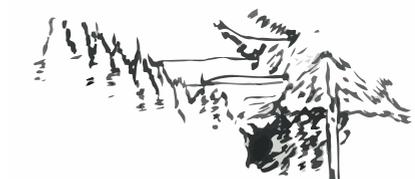
Ce travail sur les paysages Lormois identifie et développe quatre thèmes d'approche :

. Les étages : Morphogénèse et géologie ont donné à la commune une configuration étagée se caractérisant par trois niveaux principaux tels de gigantesques gradins sur lesquels cascade l'élément minéral.

. Au centre, le bourg : Le bourg, bien campé au centre de la commune, entre Nivernais et Morvan, se déploie de part et d'autre du vallon du Goulot et repose sur de véritables murailles de granite.

. Jeux de regards : De surprise en découverte, le foisonnement de vues et perspectives offre un contact visuel entre les différents lieux du territoire communal dont l'église représente le point focal.

. Ambiances : En arpentant bois et clairières, immersion dans l'intimité du site : murs de granite, robustes plessages et flore tapissante des sous-bois sont les principaux motifs des ambiances Lormois.



Coupe géologique illustrant la configuration en gradins du territoire de Lormes  
(Géographie de la Nièvre / J.B. Charrier)



# ETUDE DES FAÇADES COMMERCIALES

Etude réalisée en 1999  
 Commanditaire :  
 Commune de Lormes assistée de  
 la Chambre de Commerce et de  
 l'Industrie (CCI) de la Nièvre



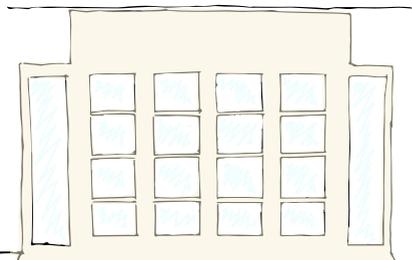
Un et demi

## LA DEMANDE

Comme de nombreuses communes rurales, la ville de Lormes constate un déclin progressif de son activité commerciale en centre bourg. De nombreuses boutiques ferment leurs portes provoquant une diminution de l'animation, créant une ambiance visuelle morose et véhiculant une identité urbaine négative. La commune, assistée de la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) de la Nièvre, s'est alors rapprochée du CAUE pour obtenir un recensement précis des commerces vacants et bénéficier d'un diagnostic des différentes devantures commerciales à réhabiliter.



Néo Palladien



Visiblement creux

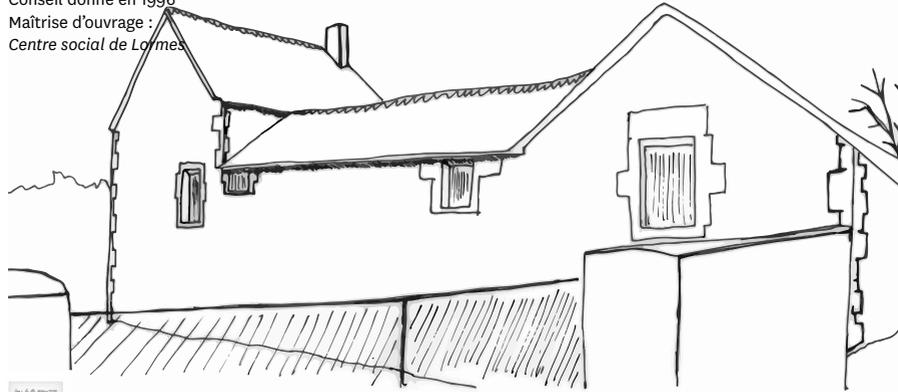
## L'ANALYSE DU CAUE

Ce travail a nécessité de nombreux déplacements de la part de l'architecte CAUE en charge de cette mission de repérage et d'analyse. Un reportage photographique a été réalisé et un modèle de fiche imaginé pour décrire de façon harmonisée les devantures retenues (adresse, type de commerce, aspect (couleur, matériaux, dessin, rythme...), état général). L'étude présente dans une première partie les notices descriptives des 26 façades analysées, situées rue Paul-Barreau, rue du Pont National et petite rue du Four. Dans une deuxième partie, des préconisations générales de réhabilitation sont proposées en termes de couleur et de matériaux. Enfin, une troisième partie soumet une typologie architecturale des devantures étudiées.



# ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'ACCUEIL DU CENTRE SOCIAL

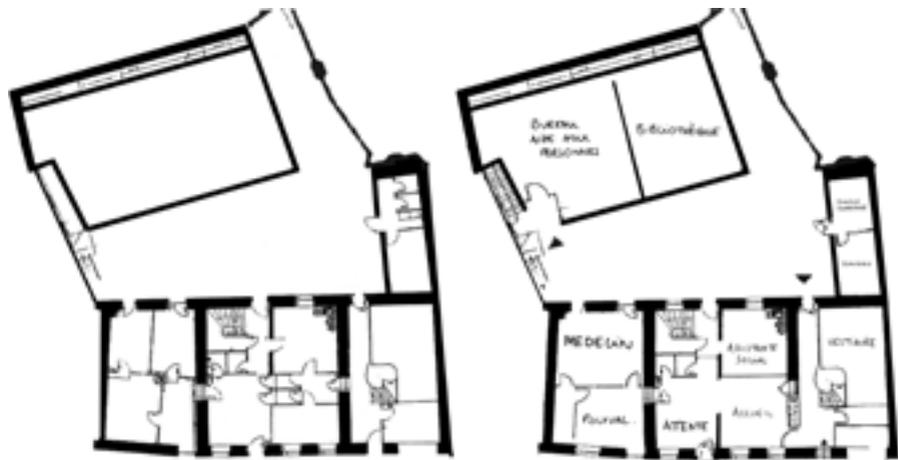
Conseil donné en 1996  
Maîtrise d'ouvrage :  
Centre social de Lormes



## LA DEMANDE

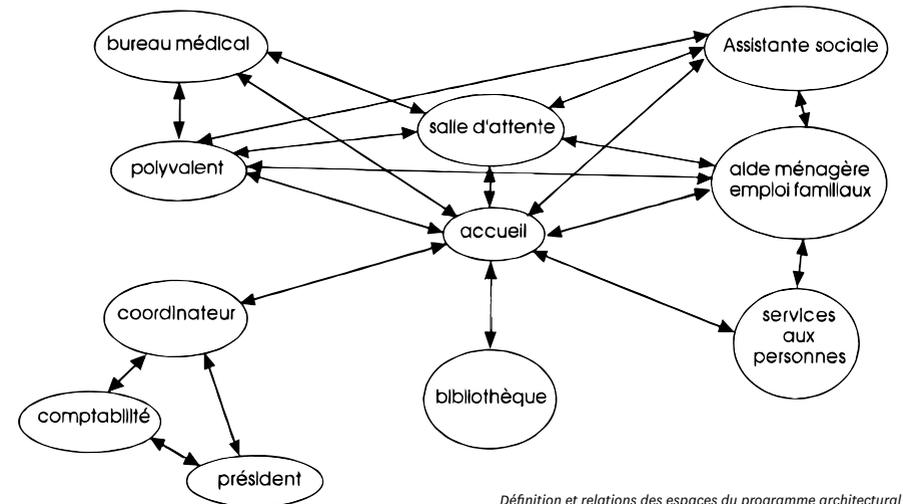
Le centre social de Lormes restructure ses différents services et projette d'investir de nouveaux locaux dans la ville. Deux propriétés, l'une située route d'Avallon, l'autre route de Château-Chinon, pourraient correspondre à leurs attentes.

Le CAUE a été contacté pour réaliser une étude de faisabilité concernant les deux bâtiments afin que le conseil d'administration du centre social puisse prendre une décision finale.



Propriété route d'Avallon - rez de chaussée initial

Propriété route d'Avallon - rez de chaussée projeté



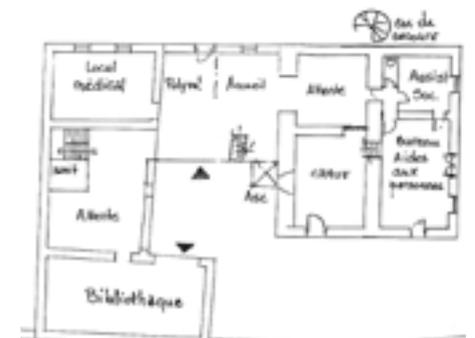
Définition et relations des espaces du programme architectural

## LE CONSEIL DU CAUE

L'étude réalisée par l'architecte du CAUE vise à analyser comparativement les deux immeubles ciblés. Après une présentation de leurs situation et implantation cadastrale, les ensembles immobiliers sont précisément décrits (volumétrie, distribution, éléments remarquables, âge de la construction, matériaux, système constructif...) et représentés en plan. Des photographies des biens complètent le diagnostic. Dans un deuxième temps, le programme architectural définissant les besoins du centre social en termes de surface est détaillé et un organigramme fonctionnel présente les différents espaces à prévoir et leurs interdépendances. Le conseiller propose ensuite une solution d'aménagement pour chacun des bâtiments qui rassemble une liste des travaux à envisager et leur montant global et des plans du projet. Une synthèse achève l'étude en comparant les avantages et inconvénients de chaque proposition.



Propriété route de Château-Chinon - rez de chaussée initial



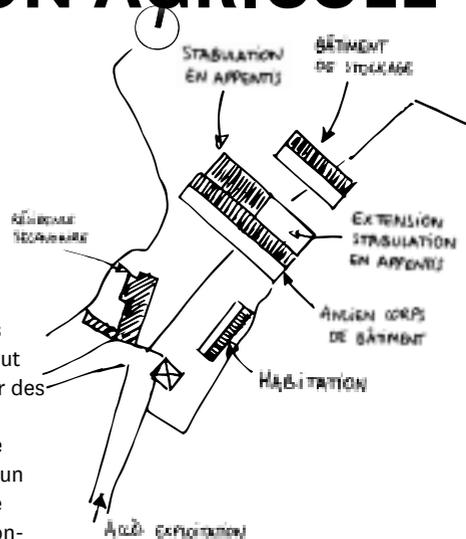
Propriété route de Château-Chinon - rez de chaussée projeté

# RÉORGANISATION D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Conseil donné en 2000  
Maîtrise d'ouvrage Privée

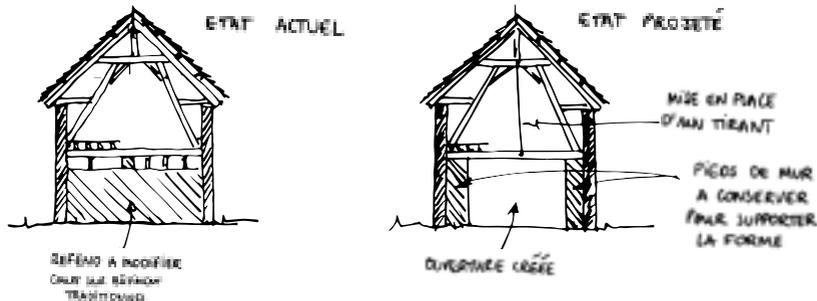
## LA DEMANDE

Le CAUE assiste régulièrement, depuis les années 1990, les agriculteurs dans leurs démarches de construction de bâtiments d'exploitation ou de valorisation des abords de ferme. L'avis formulé par l'association peut également permettre à l'exploitant d'obtenir des aides financières pour son projet. A ce titre, un éleveur habitant le hameau de Boussegré a contacté le CAUE pour obtenir un accompagnement concernant son projet de construction d'une stabulation et d'extension-aménagement d'un corps de ferme traditionnel.



## LE CONSEIL DU CAUE

Après avoir effectué une visite in situ, l'architecte a rédigé un rapport enrichi de croquis présentant les principales préconisations architecturales à respecter. Tout d'abord, l'ancien grand corps de bâtiment agricole, cloisonné en granges et écuries devra être redistribué sous forme de stabulation libre, au moyen de percements à créer dans les différents murs. Un plan coupe précise les travaux à réaliser. Ensuite, la stabulation en appentis du long bâtiment ancien sera prolongé jusqu'en pignon sud-Est. Un bâtiment de stockage avec auvent, bardé de bois (planches ajourées) sur trois façades, sera enfin construit parallèlement à ces constructions.

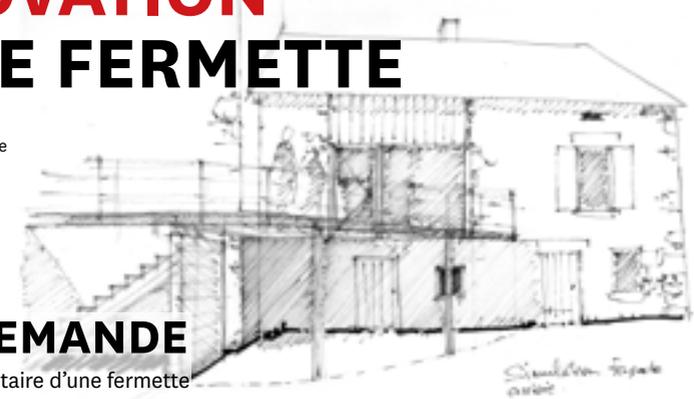


# RÉNOVATION D'UNE FERMETTE

Conseil donné en 2014  
Maîtrise d'ouvrage Privée

## LA DEMANDE

Un couple, propriétaire d'une fermette composée d'une maison rurale ancienne avec grange attenante, située dans un hameau morvandiau, souhaite réhabiliter son habitation et profiter des travaux agricoles contigus. Bénéficiant des conseils architecturaux proposés au Parc Naturel Régional du Morvan, le couple a contacté le CAUE pour se faire assister dans l'élaboration de son dossier de demande de permis de construire.

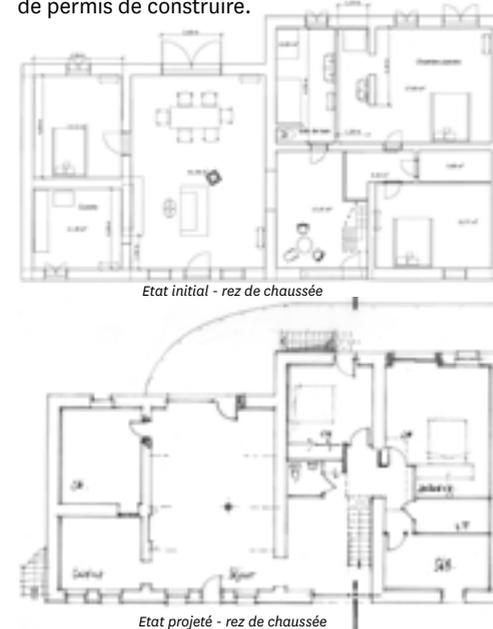


## LE CONSEIL DU CAUE

L'architecte du CAUE a rencontré à de nombreuses reprises les demandeurs afin de disposer de tous les éléments fiables et précis, nécessaires pour réaliser une proposition de réhabilitation. Une visite sur place a été organisée, des relevés des bâtiments existants et des photographies ont été demandés aux propriétaires.

Le conseiller a ensuite pu formuler une proposition présentant :

- une nouvelle distribution intérieure de la maison respectant le programme des habitants
- un aménagement partiel de la grange comprenant chambres et salle de bain
- l'édification en façade arrière d'une vaste terrasse bois-métal, sur pilotis, au dessin léger
- des recommandations architecturales pour modifier qualitativement les différentes façades : remplacement de menuiseries, création ou changement d'ouvertures, mise en oeuvre de bardage bois, rénovation de la couverture. Une fiche croquis-conseil a été rédigée pour accompagner la demande de travaux et aider à l'instruction du dossier en DDT.



# AMÉNAGEMENT DE CHAMBRES D'HÔTES DANS UNE MAISON

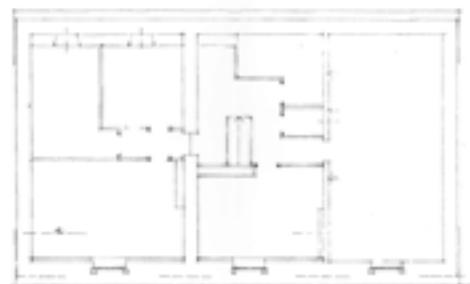
Conseil donné en 2006  
Maîtrise d'ouvrage Privée



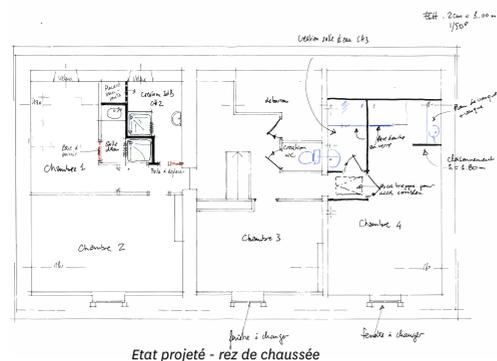
## LA DEMANDE

La propriétaire d'une maison d'habitation ancienne souhaite rénover son bien pour créer une activité touristique en y aménageant quatre chambres d'hôtes.

Elle s'est rapprochée de l'Agence de développement touristique (ADT) de la Nièvre ainsi que du CAUE pour être assistée dans ses démarches de travaux.



Etat initial - rez de chaussée



Etat projeté - rez de chaussée

## LE CONSEIL DU CAUE

Une visite du bâtiment a été organisée afin que les techniciens de l'ADT et du CAUE voient précisément les lieux. Des relevés effectués par la propriétaire ont ensuite été utilisés par l'architecte de l'association pour formuler une proposition d'aménagement intérieur présentant : en rez-de-chaussée : une salle dédiée aux petits-déjeuners pour les hôtes, des toilettes, une salle de bain, une cuisine, un séjour et une chambre pour la propriétaire. A l'étage : quatre chambres d'hôtes équipées chacune d'une salle d'eau privative. Des croquis des façades principales montrant l'état projeté ont aussi été réalisés, enrichis de recommandations diverses (occultants à prévoir, ouvertures à transformer ou créer, garde-corps à installer).

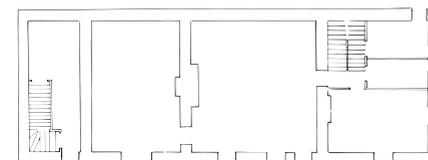
# AMÉNAGEMENT DE GÎTES DANS UN HARAS

Conseil donné en 2006  
Maîtrise d'ouvrage Privée

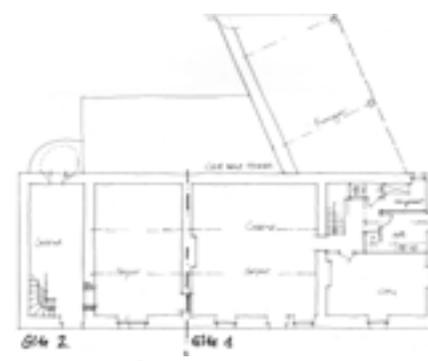


## LA DEMANDE

Les propriétaires du haras de la Chateignière à Lormes souhaitent diversifier leur activité. Deux bâtiments composant leur vaste domaine pourraient en effet être opportunément aménagés pour accueillir différents hébergements touristiques : gîtes et/ou chambres d'hôtes. Le CAUE, en collaboration avec l'Agence Départementale du Tourisme, va les accompagner dans ce projet soutenu financièrement par le Conseil général de la Nièvre.



Etat initial - rez de chaussée



Etat projeté - rez de chaussée

## LE CONSEIL DU CAUE

Le domaine équestre présente plusieurs constructions agricoles anciennes de caractère abritant une trentaine de boxes à chevaux. L'architecte du CAUE est sollicité pour réfléchir dans un premier temps à l'aménagement intérieur du vaste bâtiment, noté A sur le plan, qui présente 145 m<sup>2</sup> de surface en rez-de-chaussée et 135 m<sup>2</sup> à l'étage. A partir de plans fournis par les propriétaires, le conseiller formule une proposition de distribution s'orientant vers la création de deux gîtes ruraux de tailles différentes. Il enrichit enfin son projet de recommandations architecturales tournées vers la mise en oeuvre de techniques constructives traditionnelles et le respect des normes et réglementations liées aux hébergements touristiques.

# CRÉATION D'UN GÎTE RURAL DANS UNE MAISON ANCIENNE

Conseil donné en 2011  
Maîtrise d'ouvrage Privée



## LA DEMANDE

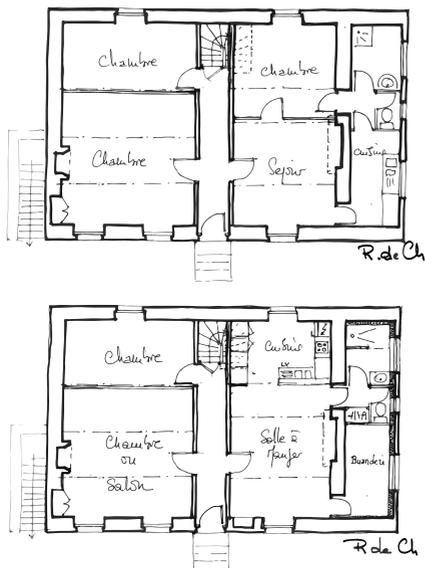
Les propriétaires d'une gentilhommière morvandelle implantée dans un hameau situé à quelques kilomètres du bourg de Lormes envisagent de rénover leur bien familial en gîte rural. Cette vaste construction traditionnelle de caractère, en très bon état de conservation, présente un potentiel aménageable important.

## LE CONSEIL DU CAUE

En raison de l'éloignement des propriétaires, la visite sur place nécessaire avant toute formulation de conseil a été longue à organiser. Cette rencontre essentielle a néanmoins pu avoir lieu permettant ainsi à l'architecte du CAUE d'apprécier finement le site. Grâce aux plans communiqués par les porteurs de projet, une solution de distribution intérieure, sous forme de croquis, a été élaborée suggérant :

- en rez-de-chaussée, la transformation de la cuisine existante en buanderie et la création d'une cuisine ouverte sur la salle-à-manger en remplacement du séjour et d'une chambre
- à l'étage, dans le grenier, l'aménagement de trois chambres, d'une salle d'eau et d'un WC.

Un estimatif du coût de travaux complète par ailleurs le rapport transmis.



# SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE ZONES D'URBANISATION

Conseil donné en 2007  
Commanditaire : Ville de Lormes

## LA DEMANDE

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) fixait, depuis 1967, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols. Ses objectifs étaient d'organiser les zones urbaines ou à urbaniser (U) et de protéger les zones naturelles (N). Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) (ou PLUi : PLU Intercommunal) remplace désormais le POS.

La commune de Lormes a sollicité le CAUE pour réfléchir à un schéma d'aménagement concernant deux zones Na. Ce document permettra d'orienter et cadrer les projets d'urbanisme à venir.



## LE CONSEIL DU CAUE

L'architecte du CAUE a effectué une visite sur place de chaque zone pour apprécier les lieux et réaliser un reportage photographique. Tous les éléments naturels remarquables ont été listés et permettent de déterminer de grandes orientations respectant au maximum les sites existants.

•Zone « Les Champs du Four »  
Les limites parcellaires faites de haies et/ou murets seront conservées. Les accès en place seront réutilisés et faciliteront les raccordements aux réseaux. Les séparations créées seront constituées de grillages doublés de végétaux indigènes.

•Zone « route de Château-Chinon »  
Les séparations entre la route et les parcelles, constituées de haies, fossés et/ou talus seront préservées. Les entrées de terrain seront limitées à 6.00m de largeur et seront regroupées par deux. Les constructions à venir seront édifiées dans une zone distante de 5.00 m de la route et faisant 30 m de large. Les sous-sols n'excéderont pas 60 cm au dessus du terrain naturel.



## DANS LA MÊME COLLECTION



### Le CAUE de la Nièvre

Institué par la Loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'oeuvre. Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement (...)

Les interventions du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont gratuites.

Loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture - Article 7.

Les collectivités locales (communes, communautés de communes...), les associations et les particuliers peuvent soutenir le CAUE et participer aux activités de l'association en souscrivant une adhésion.



CONSEIL  
ARCHI  
TEC  
TURE

UR  
BA  
NISME

EN  
VIRON  
NEMENT

